

# Migrations, un équilibre mondial à inventer

Catherine WIHTOL de WENDEN

---

LES DÉJEUNERS DE L'INSTITUT DIDEROT

# Migrations, un équilibre mondial à inventer

Catherine Wihtol de Wenden

JUILLET 2022

---

# Sommaire

## Avant-propos

André Comte-Sponville

p. 5

## Migrations, un équilibre mondial à inventer

Catherine Wihtol de Wenden

p. 11

## Questions de la salle

p. 31

## Les publications de l'Institut Diderot

p. 49

---

# Avant-propos

Les migrations sont aussi anciennes que l'humanité, et bien plus que les États. Sont-elles quantitativement plus importantes aujourd'hui qu'autrefois ? Sans doute, en chiffres absolus, puisque la population mondiale a été multipliée par dix en un peu plus de deux siècles. Mais point en proportion : les migrants représentent aujourd'hui 3,6 % de la population mondiale, contre 5 % au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes, spécialement dans notre pays : chacun sait que nous sommes passés d'une immigration essentiellement européenne, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à une immigration surtout africaine (qu'elle vienne du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne), dans les décennies qui ont suivi. Cela nous pose toutes sortes de problèmes, aussi bien réels que fantasmatiques, sur lesquels – après les exposés inquiétants de Bernard Rougier et Thibault de Montbrial<sup>1</sup> – il nous a paru nécessaire de revenir.

---

1. Bernard Rougier, *La République est-elle menacée par le séparatisme ?*, Institut Diderot, mai 2021 ; Thibault de Montbrial, *Autorité : un « enjeu pluriel » pour la présidentielle de 2022 ?*, Institut Diderot, septembre 2021. Pour une approche moins inquiétante et davantage ouverte au cosmopolitisme, voir aussi l'exposé de Francis Wolff, *Les trois utopies européennes*, Institut Diderot, mars 2022.

---

Nous avons pour cela fait appel à l'une des meilleures spécialistes de la question. Juriste et politiste, directrice de recherche émérite au CNRS (CERI, laboratoire de Sciences Po Paris), Catherine Wihtol de Wenden a publié de nombreux ouvrages, dont *Un monde de migrants* (La Documentation photographique, 2019), *Géopolitique des migrations* (Eyrolles, 2019) et l'*Atlas des migrations*, sous-titré *De nouvelles solidarités à construire* (Autrement, 6<sup>e</sup> édition, 2021).

On verra que notre intervenante dresse, avec beaucoup de clarté et de précision, une espèce d'état des lieux des phénomènes migratoires. Elle rappelle notamment qu'il y a beaucoup plus de « migrants internes » (ceux qui changent de région à l'intérieur de leur propre pays) que de « migrants internationaux » (740 millions pour ceux-là, contre 281 millions pour ceux-ci). Elle note qu'on amalgame souvent et à tort les migrants et les Français issus d'immigrés, parfois depuis deux ou trois générations, lesquels ne sont nullement des migrants. Elle souligne que « les catégories de migrants sont de plus en plus floues, notamment entre ce qu'on appelle les réfugiés et les migrants économiques ». Surtout, elle montre que la singularité de notre époque, à l'échelle de la planète, c'est que le droit de quitter son pays, donc d'émigrer, s'est généralisé, pendant que le droit d'entrer dans un autre pays (donc d'immigrer) est devenu de plus en plus restreint. C'est ce double et inverse processus – des sorties de plus en plus faciles, des entrées de plus en plus difficiles – qui multiplie les trafics, les morts (environ 50 000 en Méditerranée), les murs, sans mettre

---

fin pour autant aux migrations. Le phénomène, qui est mondial et diversifié, nourrit aussi les fantasmes, à commencer, dans nos pays, par celui de « l'invasion » ou du « grand remplacement ». Convaincue que « cette idée ne recouvre aucune réalité », notre spécialiste n'en pointe pas moins, dans les débats concernant les flux migratoires, un certain nombre de tensions ou de contradictions. Comment concilier l'universalisme des droits de l'homme, considéré comme individu, et les droits particuliers des minorités ou communautés ? Comment maintenir à la fois l'éthique de l'asile et la sécurité de nos frontières ? Comment satisfaire nos besoins de main d'œuvre, si l'on refuse l'immigration de travail ? Sur ce dernier point, Catherine Wihtol de Wenden propose une solution : la seule issue est d'organiser la réouverture, au moins dans certains secteurs, d'une immigration légale de travail, comme l'a fait l'Allemagne et comme la France, pour l'instant, s'y refuse.

Quant au but, tous ceux qui ne sont pas aveuglés par la haine ou la peur pourront s'entendre : inventer un équilibre mondial, construire de nouvelles solidarités, voilà, pour le dire dans les mots de notre intervenante, ce qui est aujourd'hui nécessaire. Mais nous n'aurons une chance d'y parvenir, montre-t-elle, qu'à condition de renoncer à trois « rêves » ou « mythes », qui sont autant d'idées fausses : le rêve de « pays homogènes », quant à leur population ; l'idée « caritative » mais illusoire que le développement, dans les pays pauvres, mettrait fin à leur émigration vers les pays riches ; enfin celle, moins sympathique mais tout aussi illusoire, qu'il suffit de

---

pourrir la vie des immigrants, surtout clandestins, pour les dissuader de venir chez nous.

Le débat, sur ces trois points, a confirmé la pluralité et la complexité des problèmes, en même temps que la difficulté des solutions qu'on peut envisager d'y apporter. Ces difficultés, me semble-t-il, sont surtout d'ordre politique, idéologique ou civilisationnel. Cela ne signifie pas qu'elles soient imaginaires. Que l'Europe ait besoin d'immigrés, on trouvera peu d'économistes ou de démographes pour le nier. Mais qu'elle ait de plus en plus de mal à les intégrer, surtout lorsqu'ils sont d'origine extra-européenne, et que cela nourrisse à la fois le communautarisme (voire le terrorisme) islamiste et le populisme d'extrême droite (notamment par l'exploitation du sentiment d'« insécurité culturelle »), peu d'observateurs le contesteront bien que la plupart des études effectuées avec de gros échantillons d'enquêtes le démentent, comme les enquêtes de l'INED. Qu'il me soit permis de renvoyer là-dessus aux exposés, que j'évoquais d'entrée de jeu, de Bernard Rougier et Thibault de Montbrial, ainsi qu'aux débats qu'ils suscitèrent. Il y a là un nœud de difficultés très réelles, dont on ne sortira pas par quelques déclarations de principe, aussi légitimes et nécessaires qu'elles puissent être. Quatre problèmes, qui sont liés, me paraissent ici particulièrement redoutables :

- Comment concilier les nécessités de notre économie (qui a besoin d'immigration) et les désirs des populations européennes (qui s'y opposent de plus en plus) ?

- 
- Comment respecter à la fois les droits de l'homme, à commencer par celui de circuler librement, avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui suppose que chacun d'entre eux puisse décider souverainement des conditions d'entrée ou de séjour sur son sol ?
  - Comment articuler les exigences de la morale, qui ne connaît que des individus égaux en droits et en dignité, quelle que soit bien sûr leur nationalité, et celles de la politique, toujours confrontée à l'inégalité des rapports de force et aux intérêts particuliers de chaque peuple ?
  - Comment gérer, sans trop de violence ni d'injustice, les mouvements migratoires que le dérèglement climatique ne manquera pas d'occasionner ou d'accélérer ?

Ces problèmes, qui sont les nôtres et pour longtemps, Catherine Wihtol de Wenden n'avait pas la prétention de les résoudre. Mais elle nous donne des éléments, particulièrement riches et solides, qui devraient permettre de les poser mieux. Merci à elle, sur la si douloureuse question migratoire, d'éclairer et de pacifier le débat, qui en a bien besoin.

André Comte-Sponville  
Directeur général de l'Institut Diderot



---

# Migrations, un équilibre mondial à inventer

Le savoir sur les migrations internationales est un savoir récent. En dehors de quelques travaux aux États-Unis, comme ceux de Ravenstein à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou de l'École de Chicago, dans les années 1930, il n'y avait pas d'étude scientifique des migrations internationales, jusqu'à l'explosion des années 1970-1980, dans différentes disciplines. Car le sujet est éminemment pluridisciplinaire : je suis politiste et juriste de formation, mais les migrations internationales sont aussi investies par les historiens, les géographes, les sociologues, les économistes, les démographes ou les anthropologues. On sait maintenant beaucoup de choses sur les migrations internationales, depuis les études de terrain sur des sujets extrêmement pointus jusqu'à la formulation d'un certain nombre de modèles théoriques permettant d'analyser ces migrations.

\* \* \*

---

## I. LES DONNÉES DE DÉPART AU NIVEAU MONDIAL

Comme on peut le voir sur la carte, toutes les régions du monde sont concernées par les migrations. Le nombre de migrants, toutefois, ne représente en 2020 que 281 millions de personnes, soit 3,6 % de la population mondiale<sup>2</sup>. Selon la définition de la Division de la population des Nations Unies : un migrant est quelqu'un qui vit dans un autre pays que celui où il est né pour une durée égale ou supérieure à un an. À titre de comparaison, il y avait 5 % de migrants internationaux dans les années 1900, qui étaient surtout des Européens.

Cette carte montre aussi l'existence de systèmes migratoires : des régions dans lesquelles l'essentiel des migrants provient d'une même aire géographique.

Par exemple, en Europe, le tiers des migrants sont des Européens, ce qu'on a tendance à oublier, et le reste vient, en très grande partie, de la rive sud de la Méditerranée. Il y a donc un espace migratoire régional euro-méditerranéen, avec cette particularité que l'Europe est très intégrée avec la citoyenneté européenne, la liberté de circulation, d'installation et de travail.

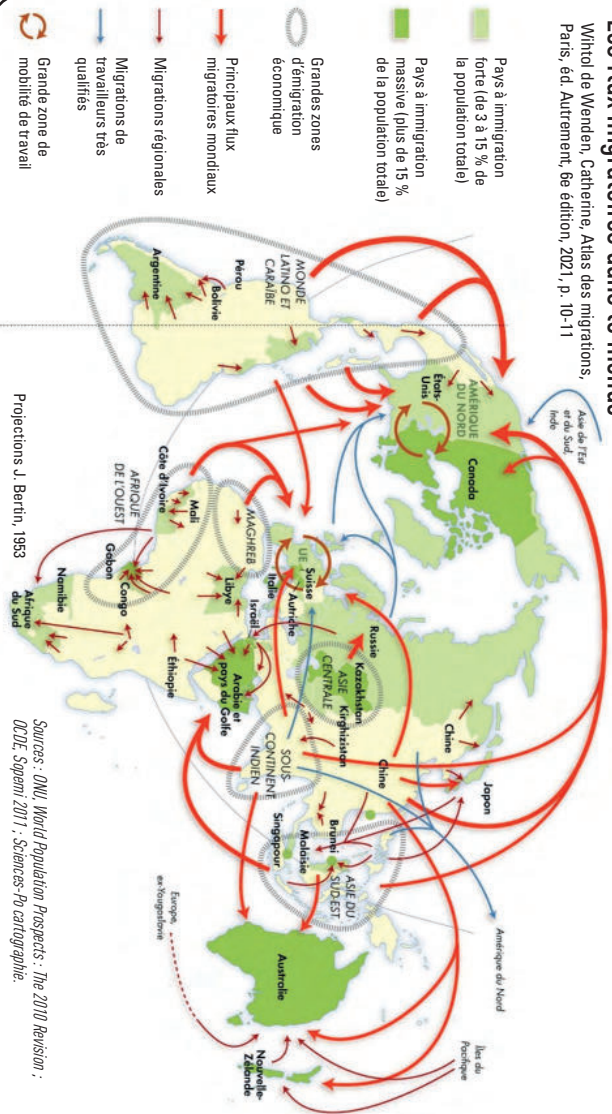
Aux États-Unis, l'essentiel des migrants vient du Mexique et d'Amérique centrale, et ensuite un peu du Canada et du monde entier, mais c'est un espace assez

---

2. <https://www.un.org/development/desa/pd/news/international-migration-2020>.

# Les flux migratoires dans le monde

Wintol de Wenden, Catherine, Atlas des migrations, Paris, éd. Autrement, 6e édition, 2021, p. 10-11



géographiquement circonscrit. Cependant l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, n'a jamais débouché sur une facilité migratoire : l'idée, fautive d'ailleurs, était au contraire que le commerce allait être une alternative aux migrations.

En Amérique du Sud, qui est peut-être le meilleur exemple de système migratoire régional, l'essentiel des migrants vient du même continent, facilité par l'UNASUR, l'Union des nations sud-américaines. On l'a vu avec la crise vénézuélienne.

En Afrique, contrairement à une idée répandue qui croit que tous les Africains viennent chez nous, les migrants vont en Afrique, dans le Golfe et accessoirement dans d'autres régions du monde.

L'ex-URSS, enfin, est un dernier espace avec la possibilité de circuler pour des fins de travail à l'intérieur du territoire de la CEI, la Communauté des États indépendants.

En Asie, l'ASEAN, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, permet aussi la mobilité à des fins de travail à des ressortissants de 15 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Il y a beaucoup plus de migrants internes que de migrants internationaux : 740 millions de migrants internes, pour, je le rappelle, 281 millions de migrants internationaux. Parmi ces derniers, il y a une part de réfugiés, dont le

---

nombre global a récemment été évalué par le HCR, le Haut-Commissariat aux Réfugiés, en mai 2022, à un peu moins d'une centaine de millions <sup>3</sup>.

On estime, par ailleurs, le nombre de déplacés environnementaux à une soixantaine de millions, bien que les chiffres soient de plus en plus flous puisque beaucoup de ces migrants sont des migrants internes. Les déplacés environnementaux font partie des migrants dépourvus de statuts, avec les déboutés du droit d'asile, les mineurs isolés non accompagnés quand ils atteignent l'âge de la majorité et tous les différents types de sans-papiers.

## II. DES CATÉGORIES MOINS FONCTIONNELLES

Il faut insister sur ces données, parce qu'il y a beaucoup de dérapages dans les débats publics sur les chiffres, et beaucoup de ces dérapages sont liés non seulement à des erreurs de comptage, mais aussi à d'importantes confusions. On amalgame, par exemple, souvent migrants

---

3. Le calcul du nombre des réfugiés étant complexe puisque, parmi les réfugiés, il y a des réfugiés internes, dans leur propre pays, notamment durant les périodes de crise, ce qui peut rendre plus difficile leur comptabilisation. De plus, les déplacés environnementaux, par exemple, ne sont pas considérés comme des réfugiés par le HCR, parce qu'ils ne sont pas considérés comme ayant été persécutés ou ayant fui la persécution, ce qui est la définition de la Convention de Genève, dans son interprétation actuelle. Ainsi, sur les 89,3 millions de déplacés forcés comptabilisés par le HCR fin 2021, 27,1 millions seulement sont juridiquement considérés comme réfugiés (voir <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2022/6/62a9e94fa/chiffres-deplacement-force-monde-atteignent-nouveau-record-confirment-tendance.html>).

---

et deuxième ou troisième génération issue d'immigrés, alors que, dans beaucoup de pays, celles-ci ont acquis la nationalité du pays d'accueil et ne sont plus migrantes.

Les catégorisations de migrants font ainsi l'objet de débats aussi passionnés que les batailles de chiffres. La vérité est cependant que ces catégories sont de plus en plus mouvantes. Il est très difficile, par exemple, de dire de quelqu'un qui a traversé la Libye, et ensuite traverse la Méditerranée pour venir en Europe, si c'est un migrant qui vient pour travailler, ce qui est le cas de la plupart des migrants dans le monde, si c'est quelqu'un qui fuit un régime autoritaire, où il a été éventuellement persécuté, mais pas nécessairement, ou encore s'il vient dans le cadre du regroupement familial, mais intégrera aussi le marché du travail. Les catégories de migrants sont de plus en plus floues, notamment entre ce qu'on appelle les réfugiés et les migrants économiques. Les catégories de pays aussi sont de plus en plus floues parce que les pays de départ deviennent aujourd'hui des pays d'accueil. On le voit au Maroc, en Turquie, au Mexique. Même un pays du Nord comme la France est devenu, avec Calais, un pays de transit, qu'elle n'était plus depuis longtemps. Pays de départ, de transit, d'accueil : beaucoup des pays sont les deux ou les trois à la fois, ce qui crée beaucoup de confusions.

---

### III. LA DIMENSION DÉMOGRAPHIQUE

C'est un sujet extrêmement sensible, qui suscite beaucoup de fantasmes. La réalité est que beaucoup de pays du Sud sont en transition démographique, ce qu'on a souvent tendance à sous-estimer. Certes, l'évolution peut être en dents de scie, en Égypte par exemple. Mais il y a incontestablement une très forte transition démographique en Amérique latine, sur la rive sud de la Méditerranée, en Asie centrale et bien sûr dans beaucoup d'autres pays asiatiques.

Outre la croissance démographique, un autre paramètre important est la pyramide des âges. En Europe, l'âge médian est de 41 ans. Au Maghreb, 25 ans, en Afrique subsaharienne, 19 ans. Si cette jeunesse est un facteur d'émigration, beaucoup de jeunes qui partent ne sont pas les plus pauvres. Car ce sont rarement les plus pauvres qui partent, sauf dans les cas de crise et de conflit. Ceux qui partent ont déjà des ressources, non seulement financières, pour payer les passeurs s'ils n'ont pas visa, mais aussi des ressources en matière de réseau. Les réseaux transnationaux sont un facteur très important de départ. Sans réseau, pas de migration. Certaines régions sont ainsi presque entièrement à l'écart des migrations internationales, en l'absence de réseaux migratoires, par exemple, dans des régions un peu désertiques.

L'urbanisation de la planète est aussi un fait majeur : c'est un facteur d'attraction très important pour les migrants puisque les migrants migrent d'abord vers les grandes

---

métropoles et ensuite quittent le territoire pour aller ailleurs, en général dans une autre métropole.

#### **IV. GÉNÉRALISATION DU DROIT DE SORTIE, RESTRICTIONS AU DROIT D'ENTRÉE**

Depuis les années 1990, notamment avec la chute du Rideau de fer, le droit de sortie s'est généralisé. Corée du Nord exceptée, il n'y a plus de régions aujourd'hui d'où il n'est plus possible de sortir.

Cette généralisation du droit de sortie est un phénomène très important qui peut nous paraître banal, mais qui ne l'est pas du tout. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il était fréquent d'appartenir à un régime autoritaire qui considérait que la population était une ressource et qui restreignait très fortement les départs, sauf ceux dont on voulait se débarrasser, minorités ou agitateurs politiques. Ce n'est que récemment, en ex-URSS, en Chine, dans beaucoup de pays du Sud, que les autorités ont jugé qu'elles avaient intérêt à favoriser le départ de leur population plutôt que de les retenir. Une sorte de droit d'émigrer s'est ainsi généralisé, appuyé par toute une série de conventions internationales comme la Convention de Genève sur l'asile, la Convention sur les droits de l'enfant, qui concerne les mineurs isolés, et également la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Dans le même temps que la sortie est devenue un droit, le droit d'entrée est devenu de plus en plus restreint. Au



---

XIX<sup>e</sup> siècle, il était souvent plus difficile de sortir de chez soi que d'entrer ailleurs. Les grands pays d'immigration de peuplement comme les États-Unis, le Canada, l'Australie, beaucoup d'États d'Amérique du Sud, avaient besoin de main-d'œuvre, qualifiée et non qualifiée, et donc laissaient entrer les migrants. Au contraire, il est désormais plus difficile d'entrer que de sortir. Le droit d'entrée est devenu aujourd'hui extrêmement difficile et est très inégalement réparti : les passeports et le régime des visas sont une des plus grandes inégalités dans le monde. Un Européen peut entrer librement sans visa dans 185 pays. Les mieux lotis sont les Japonais, qui peuvent entrer dans 189 pays. Il faut diviser ce nombre par deux pour les mondes russes, par quatre pour la Chine pour finir par les Afghans, les Somalis, les Soudanais, qui ne peuvent aller quasiment nulle part sans visa, sauf dans une vingtaine de pays aussi pauvres et chaotiques que le leur.

Comme il est difficile d'entrer, le trafic est devenu florissant. On le voit à Calais, on le voit en Libye, on le voit un peu partout. Comme pour l'alcool durant la prohibition, plus on interdit, plus le trafic se développe, avec des situations d'esclavage moderne, de brutalité, de torture, que dénoncent les Nations Unies dans plusieurs rapports – sur la Libye, notamment, mais on retrouve des situations comparables ailleurs.

L'un des résultats des politiques de fermetures sécuritaires, ce sont les morts – à peu près 50 000 en Méditerranée. C'est aussi la construction de murs.

---

Notamment le mur de Ceuta, en 1999 par l'Espagne, où il y a eu récemment des incidents, avec des morts. Il y a en permanence des tentatives pour franchir ce mur, avec la constitution d'une classe de transmigrants : des gens qui ne savent plus s'ils vont rester au Maroc, retourner chez eux, aller plus loin, qui deviennent aussi des passeurs ayant éventuellement échoué dans leur parcours migratoire plus lointain. En ce qui concerne l'Europe, il y a aussi un projet de mur à la frontière entre la Grèce et la Turquie, au bord de l'Évros, maintenant sous haute protection.

## **V. LES CRISES ET LES CONFLITS**

C'est la chose la plus difficile à prévoir. Autant certains facteurs comme la démographie sont calculables à l'horizon 2030 ou 2040, autant il est impossible de prévoir ce qu'il en sera pour les réfugiés. Personne n'avait prévu que la Syrie, avec la révolution arabe qui a échoué en 2011 et la guerre civile, produirait 6,5 millions de départs. Personne n'avait prévu qu'à peu près le même nombre d'Ukrainiens allaient partir en 2022 avec l'invasion russe ou qu'environ 6 millions de Vénézuéliens aussi allaient quitter leur pays ces dernières années. Ces événements sont très difficiles à anticiper; certains organismes se livrent à des opérations de prospective, mais ils se trompent souvent, parce que même en dégagant certains facteurs, cela ne correspond pas forcément aux situations de déplacements massifs de réfugiés.

---

## **VI. QUELQUES ESPACES MAJEURS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

### **A. De grandes lignes de fracture**

Certaines parties du monde sont des grandes lignes de fracture qui cumulent de part et d'autre les écarts démographique, économique, politique, social. Par exemple, la Méditerranée ou la frontière entre les États-Unis et le Mexique, de même que celle entre le Mexique et l'Amérique centrale. Ces fractures engendrent des mouvements migratoires qui, d'une certaine façon, les atténuent.

### **B. La part des pays du Sud**

Comme le montre la carte, les migrations internationales sont en grande partie produites par des pays du Sud, mais le Sud est aussi récepteur de ces migrations. Souvent dans des pays qui n'ont pas signé la Convention de Genève, où il n'y a aucune politique migratoire, d'accueil et d'intégration, mais une tolérance à l'égard des gens qui sont là.

Il y a actuellement autant de migrants du Sud au Sud, auxquels s'ajoutent ceux, peu nombreux, du Nord au Sud, que de migrants vers le Nord, en provenance du Sud et du Nord. On parle surtout des migrations Sud-Nord, beaucoup moins des migrations Nord-Nord ou Sud-Sud. Or les secondes égalent les premières et peut-être même les dépassent, parce qu'elles ne sont pas toujours comptabilisées avec précision.

---

## **C. L'Europe**

Avec l'ouverture des frontières, les personnes vivant en Europe de l'Est se sont mises à circuler. Mais aussi elles s'installent moins : plus il y a de circulation, moins les gens s'installent, à rebours de la peur de l'invasion qui faisait les gros titres dans les années 1990. Les migrants de l'Est, en revanche, ont beaucoup contribué à développer l'importance de la migration intraeuropéenne, puisqu'avant leur entrée dans l'UE, les Européens qui s'expatriaient en Europe ne représentaient que 3 % de la population des migrants, alors que leur part est maintenant de 30 %. Il faut aussi souligner, concernant l'Europe, le cas des Roms, répartis sur tout le continent, avec 13 millions de personnes, et qui représentent environ 10 % de la population en Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Serbie, Macédoine.

L'Europe vieillit et crée de nouveaux emplois, notamment les fameux métiers du « care ». C'est un phénomène très développé en Italie, le pays le plus vieux d'Europe en matière de pyramide des âges. On a ainsi vu pendant la Covid certains pays en crise parce qu'ils ne pouvaient plus recevoir à cause de la fermeture des frontières, en particulier des pays pourtant très fermés à l'idée de la migration, comme la Hongrie ou l'Autriche.

## **D. La Russie**

La Russie est un grand pays d'immigration, ce qu'on oublie, puisqu'aujourd'hui on a 13 millions de migrants en Russie. Il s'agit surtout d'une immigration en prove-

---

nance de l'ex-URSS, d'Asie centrale, avec un système de libre-circulation de courte durée pour aller travailler dans les grandes villes de Russie depuis le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan, et l'Arménie, qui sont des grandes régions de départ.

Un lieu important de passage des migrations, dont on ne parle pas beaucoup, est la frontière entre la Chine et la Russie. Il n'y a que 20 millions d'habitants côté Sibérie, contre 1,4 milliard de Chinois en face, avec par conséquent la tentation d'aller exploiter les terres rares, le bois, de faire du commerce. Il y a des passages permanents dans la région, d'autant plus que la Russie est globalement confrontée à un problème démographique dramatique, avec une natalité de pays du Nord et une mortalité de pays du Sud. Les Russes essaient de développer une politique nataliste, qui n'a pas donné de très grands résultats. La population russe diminue ainsi chaque année et les autorités ont beaucoup de mal à attirer des migrants depuis l'Europe – et cela ne va évidemment pas s'améliorer avec le conflit en cours.

## **E. La Turquie**

La Turquie est un très grand pays de départ et un très grand pays d'accueil. Il y a 4,5 millions de migrants turcs en Europe. C'est le premier pays d'accueil depuis la crise syrienne, puisque la Turquie a accueilli près de 4 millions de Syriens, mais aussi d'Afghans, d'Irakiens, etc. depuis les révolutions arabes de 2011.

---

## **F. Le Golfe persique**

Le Golfe, qu'on a tendance à oublier, est la troisième région migratoire dans le monde. L'Europe et les États-Unis sont aujourd'hui à peu près à égalité avec 45 millions de migrants chacun, et le Golfe vient ensuite. C'est une très grande région migratoire alimentée à la fois par l'Asie, notamment le Pakistan, les Philippines, mais aussi par le Maghreb et plusieurs pays africains de l'Est, notamment le Soudan.

## **G. L'Afrique**

L'Afrique est un continent de tradition migratoire extrêmement importante, avec deux grands pôles que sont le Maghreb et l'Afrique du Sud. Le continent renferme plusieurs espaces migratoires régionaux, ce qui n'interdit pas les conflits entre États et la fermeture de frontières. Le plus important de ces ensembles est la CEDEAO, la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, composée d'une quinzaine de pays et qui permet, à des fins de travail, de circuler d'un pays à l'autre. L'Afrique du Sud et ses voisins constituent un autre ensemble. À noter le cas de la Libye, qui est presque devenue un pays frontière puisque c'est le pays de passage de l'Afrique subsaharienne jusqu'à la Méditerranée avec des mauvais traitements qui existaient déjà du temps du colonel Kadhafi, mais qui se sont aggravés avec le phénomène du développement à l'échelle quasi nationale du trafic du passage.

---

## **H. L'Inde et la Chine**

Enfin, les géants démographiques sont eux-mêmes des géants en matière migratoire : il y a 37 millions d'Indiens à l'étranger, une cinquantaine de millions de Chinois. Mais c'est en réalité très peu pour ces pays, rapporté à leur population. La Chine et l'Inde ne produisent pas beaucoup d'émigration en pourcentage de leur population. Cependant, la région asiatique est sans doute la région où il y a le plus de mobilité aujourd'hui, avec plus de 80 millions de migrants.

## **I. La frontière américano-mexicaine**

C'est un sujet politique sensible depuis plusieurs années, avec le mur de 2006. Et puis l'Amérique du Sud, avec une sorte de frontière constituée par l'Amérique centrale, plutôt tournée vers les États-Unis, alors que sur le continent sud-américain, la migration est essentiellement dirigée vers les autres pays hispaniques, l'Argentine, le Chili, l'Uruguay, et un peu vers le Brésil.

## **J. L'Australie**

L'Australie a dû renoncer à son rêve d'une Australie blanche depuis les années 1960 ; le pays s'asiatise de plus en plus malgré un accueil assez dramatique des réfugiés. C'est un peu l'inverse de l'Europe : les migrations économiques sont favorablement accueillies, tandis que les réfugiés le sont extrêmement mal.

---

## VII. UNE DIPLOMATIE DES MIGRATIONS

Certains pays du Sud, aujourd'hui, mènent une diplomatie des migrations. Notamment certains qui ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer de leur situation géographique : le Maroc, la Turquie ou encore le Mexique. Ces pays du Sud utilisent toute une série d'instruments. Ils se sont ouverts à l'idée de la double nationalité, notamment pour les générations issues de l'immigration, ce qui leur donne des électeurs potentiels et des formes de pression dans les pays d'accueil. La Turquie utilise beaucoup ce levier en Allemagne, avec le déplacement de ministres de rang important au moment des élections présidentielles. Un autre instrument est le développement des associations, le suivi à distance des pratiques de l'Islam, notamment la Diyanet pour la Turquie, la Fédération nationale des musulmans de France pour le Maroc. Il y a aussi la politique culturelle, la politique d'attraction des élites, de facilitation des investissements, etc. Ces pays se sont ainsi tournés vers l'idée qu'ils pouvaient enfin compter sur la scène mondiale en partie grâce à leur émigration. Ils participent au dialogue mondial du Pacte de Marrakech et même de petits États, comme le Népal, arrivent à se faire connaître par ce moyen.



---

## VIII. DES IDÉES REÇUES À ÉCARTER

Pour conclure, il est important de souligner que les politiques migratoires mondiales sont aux prises avec plusieurs contradictions. La première est la difficile conciliation de l'universalisme des grandes conventions internationales, avec le cosmopolitisme qui insiste sur toute une série d'autres droits, notamment les droits des minorités qui sont parfois en contradiction avec l'approche individualiste et universaliste des Droits de l'homme. Il y a aussi la question de la diversité, souvent difficile à traiter pour les États-nations, la difficulté à concilier éthique de l'asile et sécurité des frontières, ou la contradiction entre le déclin démographique, les besoins de main-d'œuvre, qu'on constate notamment depuis la Covid, et la fermeture de l'immigration de travail.

Il y a aussi toute une série de passions de l'opinion publique et d'idées reçues à dissoudre.

Celle, par exemple, du grand remplacement, utilisée par Éric Zemmour à la suite de Renaud Camus, qui a popularisé cette thèse en interprétant à sa façon les projections d'un démographe onusien, Joseph Grimblat. Il n'y a pas de grand remplacement, sauf peut-être dans les Amériques ou en Australie au moment de leur période de peuplement européen. Sinon, cette idée ne recouvre aucune réalité, de même que celle, très enracinée dans les mentalités, de la concurrence des immigrés sur le marché du travail : dans beaucoup de pays, notamment les vieux pays d'immigration, le marché du travail est

---

extrêmement segmenté, trop peu flexible pour que les nationaux prennent le travail des migrants censés retourner chez eux.

Il y a aussi l'insistance des politiques migratoires sur les retours, face au fait qu'il y a très peu de retours. L'idée, en outre, que c'était mieux avant – rien de plus faux, du temps des migrations chrétiennes, les stéréotypes étaient à peu près les mêmes que ceux qu'on a aujourd'hui pour les Subsahariens, les Maghrébins et quelques autres.

Certaines idées reçues foisonnent tout particulièrement dans l'administration. En particulier celle que plus on accueille mal les gens, moins ils viendront. Leur rendre la vie impossible pour qu'ils ne viennent plus. Calais montre que c'est faux : des gens viennent à pied d'Afghanistan, se retrouvent sans eau à dormir sous la pluie dans des tentes détruites chaque jour, et ça ne les dissuade pas. Pareil avec la suppression du marché du travail pour les demandeurs d'asile alors qu'une directive européenne de 2014 dit que tous les demandeurs d'asile doivent avoir accès au marché du travail.

Autre idée très répandue : il n'y a pas de femmes. Or les femmes viennent aussi, autant que les hommes : il y a à peu près 48 % de femmes parmi les migrants internationaux. Mais elles sont souvent enfermées dans des maisons, fréquentables ou pas fréquentables.

Enfin, dernière idée fautive, mais très répandue, celle selon laquelle le développement serait une alternative à

---

la migration. Peut-être dans 200 ans, mais, pour l'instant, plus il y a de développement, plus il y a de migration et réciproquement. Des populations éduquées, en meilleure santé, qui peuvent construire des projets, tout en manquant d'opportunités chez elles, vont avoir tendance à migrer. La migration accompagne la modernité, c'est aussi parce que beaucoup de jeunes veulent entrer dans la modernité qu'ils s'inscrivent dans la migration.

Les migrations, réciproquement, sont le corrélat de l'interdépendance du monde : nous sommes très dépendants des migrations, pour le marché du travail, pour la démographie, pour toute une série de productions culturelles dont les migrants sont souvent les acteurs. Le rêve de pays homogènes, qui est un mythe, qui ne s'est jamais produit, est une sorte de fermeture, un repli en matière de créativité et de valeurs, notamment européennes, comme la lutte contre les discriminations.

\* \* \*



---

# Questions de la salle

**Alireza Khalili**<sup>4</sup> : *L'émigration est-elle utilisée comme une arme par un certain nombre de pays ? Si oui, avec quel degré d'efficacité ?*

**Catherine Wihtol de Wenden** : Oui, bien sûr, l'immigration est vue par un certain nombre de pays comme une arme diplomatique. Celle-ci fonctionne à trois niveaux. Le premier est la dimension démographique. La peur de l'invasion, souvent non fondée, joue fortement. Les pays du Sud, qui ont une population jeune, sont particulièrement craints des pays vieillissants.

Une autre dimension, c'est la position géographique. Certains États sont dans une position stratégique entre deux continents. C'est le cas du Maroc, de la Turquie, du Mexique, avec une importante émigration : 4,5 millions

---

4. Directeur du Cabinet de l'Ambassadeur d'Iran, Président du Centre Franco-Iranien, professeur de géopolitique à l'Institut Supérieur de Gestion de Paris (ISG).

---

pour la Turquie, environ 4 millions pour le Maroc en Europe, tandis que l'immigration mexicaine représente près de la moitié de l'immigration aux États-Unis.

Enfin, troisième niveau, ces pays essaient aussi de plus en plus de faire pression à travers les doubles nationaux. Ils étaient d'abord hostiles à la double nationalité, qui revient à les priver de nationaux alors que dans le même temps il est très difficile d'obtenir la nationalité chez eux (en effet, la plupart des pays du Sud sont des pays de droit du sang). Mais la double nationalité permet d'exercer une pression électorale à travers les migrants qui sont des nationaux dans les pays d'accueil. La Turquie, pays laïc, contrôle le culte musulman chez les émigrés turcs, avec une gestion extrêmement élaborée des mosquées turques en Europe pour éviter les déviances. Beaucoup de pays européens comptent ainsi sur la Turquie pour faire la police de l'Islam dans les pays d'installation.

C'est donc une arme importante dans les négociations entre États. La Turquie, toujours, a beaucoup joué sa carte migratoire dans le débat avec l'Europe. Après l'accord de 2016 sur les réfugiés syriens, l'Europe a opposé son refus à deux revendications turques : un assouplissement du régime des visas pour les Turcs à l'entrée en Europe (puisque'aujourd'hui la Turquie a un solde migratoire négatif avec l'Europe, avec moins de Turcs quittant la Turquie pour l'Europe que de Turcs qui retournent d'Europe en Turquie) ; la reprise des négociations sur sa candidature à l'Union européenne. En réaction, juste à la veille de la Covid, la Turquie a rouvert ses frontières en

---

affrétant des bus entre Istanbul et la frontière grecque. De même, l'été dernier, le Maroc a ouvert la frontière de Ceuta et Melilla en représailles contre l'Espagne qui avait accueilli un militant du Front Polisario. Le Bangladesh aussi met sous pression ses voisins concernant les déplacés environnementaux. Il est présent sur la scène internationale avec des experts démontrant comment ce pays de delta est le premier pays au monde producteur de déplacés environnementaux. Le Bangladesh se donne ainsi une importance à travers la peur des déplacés environnementaux.

L'émigration est donc bien utilisée par les pays de départ, avec beaucoup d'autres instruments comme les associations, les transferts de fonds ou la gestion des élites.

**Jacques Levard**<sup>5</sup> : *Vous faites un peu l'impasse sur les problèmes démographiques. Une des causes de l'émigration depuis l'Afrique est que le continent est en cours de peuplement : il sera passé en une trentaine d'années de 800 millions d'habitants à 1,2 milliard. L'Asie du Sud-Est connaît les mêmes tensions, même si elles sont différentes. L'Amérique latine aussi. Une des grandes causes des migrations n'est-elle pas cette démographie qui continue à croître et contre laquelle on ne peut rien ?*

---

5. Président du Conseil de développement de l'agglomération de Brive, ancien directeur et inspecteur général à l'Agence Française de Développement.

---

*Nous assistons plus à une réorganisation du globe terrestre plutôt qu'à quelque chose contre lequel on pourrait lutter?*

**Catherine Wihtol de Wenden :** La majeure partie des migrations, à l'échelle mondiale, se fait dans des réseaux de proximité. Dans les pays pauvres, les gens qui partent ne vont pas loin. Je ne suis pas d'accord avec les thèses de Stephen Smith dans « *La ruée vers l'Europe* » : la jeune Afrique en route pour le Vieux Continent. La plupart des Africains migrent en Afrique et ceux qui vont ailleurs vont en Europe, certes, mais aussi dans le Golfe, aux États-Unis, au Canada, voire en Chine étant donné les liens qui se nouent entre l'Afrique et la Chine.

La migration, notamment pour les plus pauvres, est surtout un phénomène de proximité. L'importance des migrations internes, qu'on a tendance à sous-estimer, le montre : elle est évaluée à 740 millions de personnes qui se déplacent à l'intérieur de leur pays. Ceux qui traversent la frontière sont surtout ceux qui peuvent passer légalement, parce qu'ils sont diplômés et qu'ils ont aussi l'argent.

Ce qui pèse sur l'économie de pays du Sud, c'est sa jeunesse : c'est un poids considérable pour l'enseignement, par exemple, et pour des quantités de secteurs.

Cependant, la transition démographique opère dans beaucoup de pays du monde, y compris dans certains pays africains. Des travaux comme ceux de Gilles Pison,



---

à l'INED, montrent que nous n'atteindrons probablement pas les 12 milliards d'habitants, mais que la population mondiale se tassera plutôt autour de 9-10 milliards d'habitants à la fin de notre siècle, ou au début du suivant. Beaucoup de pays atteindront en effet le seuil de la transition démographique comme cela s'est passé dans les pays du Maghreb. Je ne crois donc pas que nous serons étouffés par la démographie.

**Henri Cukierman**<sup>6</sup> : *Quels pays sont les meilleurs modèles en matière d'immigration? J'aurais parié sur les États-Unis, qui sont un pays d'immigrants, et j'aurais pensé aussi à Israël où, je crois, il doit y avoir des gens qui viennent de 90 pays. Mais à la page 60 de votre Atlas, vous écrivez sur «Les murs d'Israël». J'aimerais avoir votre commentaire là-dessus.*

**Catherine Wihtol de Wenden** : Le pays peut-être le plus performant au monde dans ce domaine, qui en fait presque une diplomatie, c'est le Canada. Il est vrai que sa situation géographique le sert. Les États-Unis le protègent pour les flots qui viennent d'Amérique du Sud, puisque les migrants traversent d'abord la frontière américaine et souvent travaillent et se stabilisent aux États-Unis. Je rappelle qu'il y a, à peu près, 11 millions de sans-papiers aux États-Unis, ce qui est le record mondial. Ajouté au climat qui peut être un peu dissuasif et la difficulté d'accès si on ne vient pas des États-Unis,

---

6. Président de la Chambre de Commerce France-Israël (CCFI).

---

tout cela rend le pays attractif uniquement pour les plus qualifiés. Corrélativement, le Canada a, en matière d'immigration, une politique de sélection, par quotas, ce qui n'est pas le cas des États-Unis qui a une politique essentiellement de regroupement familial, comme en Europe, sauf pour quelques travailleurs qualifiés qui ont des visas H1-B. Les choses fonctionnent alors plutôt bien au Canada. Les gens entrent dans les catégories juridiques dans lesquelles ils sont censés entrer : les travailleurs qualifiés sont considérés comme tels, les réfugiés sont pris en compte comme réfugiés, etc., ce qui n'est plus du tout le cas en Europe. Il y a ainsi peu de sans-papiers et le système fonctionne bien.

L'une des grandes différences avec l'Europe, c'est que le Canada, comme les États-Unis, l'Australie ou beaucoup de pays d'Amérique du Sud, est un pays d'installation : il y a une légitimité du phénomène migratoire, les gens sont fiers d'être « sortis du bateau », alors qu'en Europe, on a beaucoup de mal à accepter qu'on soit un continent d'immigration. En France, les gens adorent leurs racines vraies ou supposées, mais ils ne vont pas dire qu'ils sont issus de l'immigration. Or 25 % des Français ont un grand-parent étranger.

Pour revenir au Canada, c'est donc un pays qui gère bien ses migrations et qui est d'ailleurs fier de le montrer.

L'Australie fonctionne aussi assez bien, sauf pour les réfugiés : l'Australie paye des îlots démunis du Pacifique pour accueillir les réfugiés de la région dans ce qui est en

---

réalité des prisons. Mais pour les autres migrants, ils sont assez bien accueillis.

Et Israël, le projet d'accueillir les Juifs du monde entier a plutôt bien réussi, avec un bémol pour l'intégration des juifs soviétiques, plus âgés, qui a été plus difficile que celle des jeunes qui venaient du monde entier dans les années 1960. Cette vague plus récente est horrifiée par tout ce qui pourrait ressembler à du socialisme et a considérablement renforcé le conservatisme religieux et politique. Il y a en plus, évidemment, toute une série de problèmes bien connus au sujet des Palestiniens. Les Israéliens vivent dans une peur permanente du voisinage des Palestiniens, du terrorisme, de l'Islam. Enfin, si Israël est signataire de la Convention de Genève, il ne donne quasiment pas de statut à des Africains, notamment soudanais, qui cherchent le statut de réfugié, alors qu'en principe les candidatures des Darfouris et quelques autres, qui ont fui le Soudan et qui errent entre l'Égypte et Israël, devraient être examinées.

**Xavier Emmanuelli**<sup>7</sup> : *Vous avez, à juste titre, évoqué le fantasme d'un appel d'air dû aux aides sociales. Mais il y a néanmoins une réalité, c'est que beaucoup de gens viennent en Europe, en particulier en France, pour se faire soigner, pour une greffe, par exemple, une dialyse, ou en psychiatrie. Les informations se transmettent, et*

---

7. Ancien ministre, fondateur du SAMU social, ancien Président du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées.

---

*je crois qu'il y a ainsi un vrai phénomène d'appel, en particulier pour les thérapeutiques très chères, sachant que la France est quand même le pays le plus généreux dans ce domaine. Quel est votre avis à ce sujet?*

**Catherine Wihtol de Wenden :** Le phénomène existe, mais quantitativement, c'est très peu. Il y a eu tout un débat, il y a trois ans environ, sur l'Aide médicale d'État et on s'est aperçu qu'il y avait une très grande stabilité depuis des années des montants qui lui sont affectés. Ce n'est donc pas un poids énorme, contrairement à certains débats enflammés sur la question.

Je répondrais aussi avec un argument démographique. Ce qui coûte très cher, c'est quand même le très grand vieillissement de la population. Or ils ne sont pas très nombreux les migrants du Sud concernés par ce très grand vieillissement. Certains viennent parfois du Sud pour des traitements très coûteux, mais ils ne sont pas très nombreux et sont en général d'anciens migrants revenus au Maroc ou en Tunisie, par exemple, qui ont une carte vitale et viennent si nécessaire se faire soigner dans des hôpitaux français.

**Francis Wolff** <sup>8</sup> : *Vous avez très bien dissous un certain nombre de préjugés que nous avons sur l'immigration. Mais il y en a un au sujet duquel je résiste un peu, à*

---

8. Professeur émérite au département de philosophie de l'École normale supérieure (Ulm).

---

savoir l'idée que le développement serait un frein à l'émigration. Il y a, bien entendu, l'argument que vous avez employé, que j'ai souvent entendu, consistant à dire que ce ne sont jamais les populations les plus pauvres qui émigrent, mais plutôt celles qui ont les ressources culturelles, intellectuelles, pécuniaires, pour à la fois connaître les réseaux de passeurs, par exemple, pour l'émigration clandestine, et avoir l'ambition d'aller en Europe, ce qui très souvent, dans le cas de l'émigration africaine, se termine en Algérie ou en Libye.

Cependant, première question : la transition démographique, dont il a été question, n'est-elle pas aussi en liaison avec des facteurs de développement ? Ce qui signifierait que lorsqu'un pays se développe, cela facilite sa transition démographique et donc, mécaniquement, freine son émigration ?

Ensuite, lorsque ceux qui ont été formés, par exemple en Europe, reviennent dans leur pays (il y avait récemment un reportage magnifique sur ARTE à propos de la Guinée<sup>9</sup>) et qu'ils essaient de faire des petites sociétés, ils emploient un personnel local. Cela alimente, certes, un éventuel rêve européen dans ce personnel, mais cela donne aussi de l'activité à une partie de la population et lui donne des opportunités de réussite chez elle. Au lieu de rêves européens qui, la plupart du temps, échouent. Que pensez-vous de ces deux arguments ?

---

9. <https://www.arte.tv/fr/videos/108191-000-A/guinee-les-retournes/> [consulté le 16/08/2022].

---

**Catherine Wihtol de Wenden :** On croit que le développement est une alternative à la migration, parce qu'on étend abusivement le modèle qui a joué pour le sud de l'Europe : une démographie très importante, des pays pauvres, pas toujours démocratiques, et qui très vite, quand ils sont passés à la démocratie, ont connu en même temps une transition et puis un déclin démographique très important. C'est ainsi que cela s'est passé pour l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, où l'on a cessé d'émigrer parce qu'il y avait moins de monde pour le faire et surtout parce qu'ils sont entrés dans l'Europe, ce qui n'est pas le cas des pays du sud de la Méditerranée.

On constate en fait souvent une migration importante qui va de pair avec un développement important. Mais le lien n'est pas évident. Ce que montrent beaucoup d'études, de l'IRD notamment, c'est que la migration est surtout une sorte d'assurance tous risques, dans des pays avec une inconnue politique, où la situation économique est assez chaotique, où il peut y avoir des guerres civiles, des catastrophes alimentaires, environnementales, etc. L'argent des transferts est une assurance, donc en fait, les migrants souvent envoient beaucoup d'argent chez eux, parce qu'il n'y a de l'assurance nulle part.

L'idée, caritative, qu'il n'y a qu'à développer pour que les gens cessent de venir, est, à mon avis, totalement fautive. La plupart des travaux qui ont été faits là-dessus, notamment de l'OCDE, montrent que ça ne marche pas du tout comme ça. Je ne pense donc pas que le développement futur s'accompagnera de moins de mobilité.

---

**Bouziane Behillil** <sup>10</sup> : *J'aimerais que vous reveniez sur deux points. Tout d'abord, la notion de citoyenneté européenne. Ensuite, une question qu'en fait vous n'avez pas abordée, les effets de la démultiplication des facteurs de communication. Je pense aux réseaux sociaux, qui véhiculent un imaginaire extrêmement puissant et qui poussent à vouloir aller ailleurs, à ses risques et périls, pour goûter une part du bonheur que donnent à voir ces médias. A-t-on mesuré l'impact de cette médiatisation sur le phénomène migratoire ?*

**Catherine Wihtol de Wenden** : Oui, beaucoup de travaux ont été faits là-dessus. Il y a notamment ceux d'une chercheuse roumaine, Dana Diminescu qui a beaucoup travaillé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme constructeurs de réseaux transnationaux, qui diffusent l'information, le parcours et la vie des migrants, et qui mythifient aussi la destination rêvée, si on a la chance d'y arriver, par rapport à ceux qui sont restés sur place. Ça joue énormément, mais ça a toujours joué. Il y avait bien entendu le téléphone avant, les lettres aussi : au Musée de Barcelonnette, qui est une des rares régions françaises où les Français ont migré relativement nombreux, vers le Mexique en l'occurrence, on voit les échanges de lettres, même si ça ne circulait pas très bien, sur les conditions d'arrivée, etc. Les nouvelles technologies accélèrent considérablement non pas tant la mobilité que l'envie de mobilité, le désir d'Europe, par exemple, le désir d'Amérique.

---

10. Avocat au Barreau de Paris, associé fondateur du cabinet Cambacérès.

---

Concernant la citoyenneté européenne, j'y crois beaucoup. C'est notre identité. Même si elle a du mal à s'imposer, il y a quand même une certaine solidarité, avec une histoire commune. J'ai écrit un petit livre sur ce sujet, il y a un certain temps <sup>11</sup>. Une citoyenneté européenne, c'est une citoyenneté moderne, qui insiste sur la mobilité : l'essentiel des droits du citoyen européen, c'est la liberté de circulation, d'installation et de travail. Il y a corrélativement la diversité : il ne faut pas oublier que l'un des symboles aujourd'hui de l'Europe, dans le traité de Lisbonne, c'est la diversité, celle des pays, bien entendu, mais aussi des migrants qui constituent ces pays.

**Hanène Romdhane** <sup>12</sup> : *Je voudrais avoir votre avis sur le plan d'expulsion des réfugiés du Royaume-Uni vers le Rwanda en vue de traiter l'immigration clandestine.*

**Catherine Wihtol de Wenden** : J'aurais tendance à dire que c'est une plaisanterie de très mauvais goût. Et comme par hasard, ce plan a été décidé par Boris Johnson au moment du lancement de sa campagne pour les élections locales de 2022.

Le Rwanda est considéré comme sûr sur la scène internationale pour accueillir des réfugiés ou des déboutés du droit d'asile. À ma connaissance, qui n'est que très partielle, il n'y a pas encore eu de mise en œuvre, malgré

---

11. « *La citoyenneté européenne* », Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

12. Magistrate, Secrétaire générale de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (ministère de l'Intérieur).



---

tous les débats et les annonces de déportation vers le Rwanda. Parce que la Grande-Bretagne serait sous le coup de la Cour européenne des droits de l'Homme, ce qui serait assez mauvais pour son image. Depuis plusieurs mois, nous sommes plutôt dans le registre des tergiversations et des annonces pour l'opinion publique que dans la mise en œuvre réelle de ce projet, qui me paraît complètement loufoque, pour dire les choses.

**Clotilde Warin**<sup>13</sup> : *Le droit d'asile semble remis en cause. Il vient d'être question de l'externalisation par le Royaume-Uni. Mais au sein même de l'Union européenne, le Danemark, qui, certes, a un opt-out sur le règlement de Dublin, a fait le même choix, en négociant un accord de partenariat avec le Rwanda pour y faire examiner les demandes d'asile. La Cour européenne des droits de l'Homme a bloqué le projet britannique, mais un avion est quand même parti du Royaume-Uni vers Lagos, puisqu'il y a également un accord de partenariat avec le Nigeria.*

*Le fait d'activer une directive de protection temporaire, qui est le choix qui a été retenu pour les réfugiés ukrainiens, celui d'externaliser l'examen de l'asile par le Royaume-Uni ou par un pays de l'UE comme le Danemark, tout cela ne montre-t-il pas que l'asile est en péril?*

---

13. Chargée de mission, Affaires européennes, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

---

**Catherine Wihtol de Wenden :** Je crois que l'asile est depuis bien longtemps en péril en Europe. Dans les années 1990 déjà, au moment de l'ouverture à l'Est, il y avait une grande peur de voir les demandes d'asile exploser au nom du traitement subi durant le communisme. Mais ça n'a concerné que quelques personnes.

Le taux de validation, qui était autour de 80 % de candidatures recevant un avis positif dans les années 1980, est tombé dans ces années-là à 15 %. On a assisté à une décreue du droit d'asile et une instrumentalisation au fur et à mesure des années du traitement de l'asile au profit de la politique sécuritaire de l'immigration.

Concernant les Ukrainiens en Europe de l'Ouest, c'était plutôt une bonne chose d'appliquer la protection temporaire. Ça évite une très longue procédure de demande d'asile, avec des recours, etc. De plus, la protection temporaire donne automatiquement un accès rapide au marché du travail, alors qu'en France les préfectures jouent sur la prétendue concurrence avec des nationaux pour refuser assez systématiquement cet accès aux demandeurs d'asile. Cela, malgré une directive européenne de 2014. C'est à mon avis une idiotie totale. En Allemagne, la plupart des demandeurs d'asile travaillent, et il n'y a pas eu de débat sur l'immigration pendant le changement de chancelier. Le parti d'extrême droite, l'AFD, est en chute libre, parce que les gens sont au travail, tout simplement, ce qui donne une bonne image, au lieu de créer la figure de l'indésirable, qu'on instrumentalise ensuite. Enfin, la protection temporaire est plus souple pour les réfugiés,

---

elle permet de simplement repartir dans son pays, une fois la crise passée, alors que si on est statutairement réfugié, on ne peut retourner dans son pays que si le pays d'accueil a signé une clause de cessation du conflit, au risque sinon de perdre son statut. C'est intéressant pour les réfugiés ukrainiens qui sont partis à cause de la guerre et ne souhaitent peut-être pas rester en Europe – certains sont déjà d'ailleurs repartis chez eux.

Ce qui est frappant, avec les réfugiés ukrainiens, c'est qu'on a été capable en très peu de temps de faire tout ce dont on disait que c'était impossible : logement, cours de langue pour les enfants et les parents, travail pour les familles, etc. On a déployé une énergie considérable en partenariat avec l'Europe, les États, les pouvoirs locaux pour aider ceux qui veulent héberger des réfugiés ukrainiens, alors qu'on a fait condamner plusieurs fois, pénalement, des gens qui aident à passer la frontière notamment entre la France et l'Italie. Il y a un deuxième poids deux mesures que la venue des Ukrainiens a rendu particulièrement visible.

**Didier Cultiaux**<sup>14</sup> : *Concernant le droit d'asile, doit-on considérer par exemple les ressortissants de pays comme l'Albanie ou le Sénégal comme relevant du droit d'asile? D'autre part, dans notre pays, là où on devrait mettre six mois pour étudier le droit d'asile, on met dix-huit mois. Comment veut-on en cas de décision négative que les intéressés repartent chez eux?*

---

14. Préfet de région honoraire.

---

*Votre titre parle d'« un équilibre mondial à inventer ». Je reste sur ma faim. Je m'y attendais d'ailleurs, parce que nous ne savons pas, les uns et les autres, comment évoluera par continent la croissance démographique et la mobilité. À quoi pourrait ressembler un équilibre sinon réaliste, du moins souhaitable ?*

**Catherine Wihtol de Wenden :** Votre question concernant les Albanais ou les Sénégalais renvoie au problème majeur de l'asile aujourd'hui en France. Nous sommes dans une situation qui n'est pas jouable, parce que l'Europe est la seule région du monde qui soit une grande région d'immigration, mais où l'immigration de travail salarié est fermée, depuis 1974. En outre, les politiques de retour, de reconduction à la frontière, ainsi que les politiques de développement, ne donnent aucun résultat depuis trente ans. J'ai parlé des dernières ; concernant le taux de retour, il est à peu près de 7 % et celui des reconductions à la frontière est encore inférieur, parce qu'il y a de nombreuses clauses qui font qu'il est difficile de reconduire les gens. J'ai fait partie six ans de la Commission nationale de déontologie de la sécurité, l'ancêtre du Défenseur des droits, j'ai pu personnellement constater les difficultés et les bavures de ces politiques de reconduction.

La seule façon de mieux traiter la question de l'asile, c'est d'avoir une immigration légale de travail. Pourquoi les Albanais et les Sénégalais s'orientent-ils vers l'asile ? Parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. La seule façon pour

---

eux d'entrer légalement en Europe, c'est de se constituer demandeur d'asile. Ils vont donc politiser leur profil, parce qu'ils ne peuvent pas entrer comme migration de travail. Notre politique les oriente vers l'asile où ils savent de toute façon qu'ils vont se faire débouter : le taux est d'environ 90 % de refus pour les Africains subsahariens. Les intéressés le savent très bien, mais ça leur permet, comme vous l'avez dit, de se maintenir un peu sur le territoire, de constituer un dossier futur de régularisation en accumulant les tickets de métro et toutes les preuves de leur présence et, surtout, de travailler.

L'asile est par conséquent débordé : en France, la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) est le tribunal qui a le plus d'affaires, et comme vous l'avez rappelé, les délais sont extrêmement longs.

Tant qu'on n'aura pas réfléchi sur cela, il n'y aura pas de progrès. Et pour l'instant, nous n'en prenons pas le chemin. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, qui a été, en partie seulement, adopté pendant la présidence française, et surtout sur l'asile, pas tellement sur la migration, n'a pas dit un mot, malgré la crise de la Covid et les pénuries de main-d'œuvre, sur la réouverture dans certains secteurs d'une immigration légale de travail.

Les pays qui l'ont fait, l'Allemagne, par exemple, s'en portent mieux. Économiquement, parce que les gens qui sont légaux consomment plus, paient des impôts, mais aussi parce que les immigrés sont mieux perçus

---

puisque'ils travaillent et que cela permet, corrélativement, de traiter plus confortablement l'asile.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur  
[www.institutdiderot.fr](http://www.institutdiderot.fr).

---

# Les publications de l'Institut Diderot

## Dans la même collection

- La Prospective, de demain à aujourd'hui - Nathalie Kosciusko-Morizet
- Politique de santé : répondre aux défis de demain - Claude Evin
- La réforme de la santé aux États-Unis : quels enseignements pour l'assurance maladie française ? - Victor Rodwin
- La question du médicament - Philippe Even
- La décision en droit de santé - Didier Truchet
- Le corps ce grand oublié de la parité - Claudine Junien
- Des guerres à venir ? - Philippe Fabry
- Les traitements de la maladie de Parkinson - Alim-Louis Benabib
- La souveraineté numérique - Pierre Bellanger
- Le Brexit et maintenant - Pierre Sellal
- Les Jeux paralympiques de Paris 2024 : une opportunité de santé publique ?  
Pr François Genet & Jean Minier - Texte écrit en collaboration avec Philippe Fourny
- L'intelligence artificielle n'existe pas - Luc Julia
- Cyber : quelle(s) stratégie(s) face à l'explosion des menaces ?  
Jean-Louis Gergorin & Léo Issac-Dognin
- La puissance publique face aux risques - François Vilnet & Patrick Thourot
- La guerre des métaux rares - La face cachée de la transition énergétique  
et numérique - Guillaume Pitron
- Comment réinventer les relations franco-russes ? - Alexandre Orlov
- La république est-elle menacée par le séparatisme ? - Bernard Rougier
- La révolution numérique met-elle en péril notre civilisation ? - Gérald Bronner
- Comment gouverner un peuple-roi ? - Pierre-Henri Tavoillot
- L'eau enjeu stratégique et sécuritaire - Franck Galland
- Autorité un «enjeu pluriel» pour la présidentielle 2022 ? - Thibault de Montbrial
- Manifeste contre le terrorisme islamiste - Chems-eddine Hafiz
- Reconquérir la souveraineté numérique  
Matthieu Bourgeois & Bernard de Courrèges d'Ustou
- Le sondage d'opinion : outil de la démocratie ou manipulation de l'opinion ?  
Alexandre Dézé
- Le capitalisme contre les inégalités - Yann Coatanlem
- Françhir les limites : transitions, transgressions, hybridations - Claudine Cohen

---

## Les Carnets des Dialogues du Matin

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquet
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
- L'avenir du logement - Olivier Mitterrand
- L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
- L'avenir du climat - Jean Jouzel
- L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
- L'avenir de la politique - Alain Juppé
- L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier & Dominique Leglu
- L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal
- L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
- L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
- L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
- L'avenir des relations Franco-Russes - S.E Alexandre Orlov
- L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentille



- 
- L'avenir du terrorisme - Alain Bauer
  - L'avenir du politiquement correct - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
  - L'avenir de la zone euro - Michel Aglietta & Jacques Sapir
  - L'avenir du conflit entre chiïte et sunnites - Anne-Clémentine Larroque
  - L'Iran et son avenir - S.E Ali Ahani
  - L'avenir de l'enseignement - François-Xavier Bellamy
  - L'avenir du travail à l'âge du numérique - Bruno Mettling
  - L'avenir de la géopolitique - Hubert Védrine
  - L'avenir des armées françaises - Vincent Desportes
  - L'avenir de la paix - Dominique de Villepin
  - L'avenir des relations franco-chinoises - S.E. Zhai Jun
  - Le défi de l'islam de France - Jean-Pierre Chevènement
  - L'avenir de l'humanitaire - Olivier Berthe - Rony Brauman - Xavier Emmanuelli
  - L'avenir de la crise du Golfe entre le Qatar et ses voisins - Georges Malbrunot
  - L'avenir du Grand Paris - Philippe Yvin
  - Entre autonomie et Interdit : comment lutter contre l'obésité ?  
Nicolas Bouzou & Alain Coulomb
  - L'avenir de la Corée du Nord - Juliette Morillot & Antoine Bondaz
  - L'avenir de la justice sociale - Laurent Berger
  - Quelles menaces numériques dans un monde hyperconnecté ? - Nicolas Arpagian
  - L'avenir de la Bioéthique - Jean Leonetti
  - Données personnelles : pour un droit de propriété ?  
Pierre Bellanger et Gaspard Koenig
  - Quels défis pour l'Algérie d'aujourd'hui ? - Pierre Vermeren
  - Turquie : perspectives européennes et régionales - S.E. Ismail Hakki Musa
  - Burn-out - le mal du siècle ? - Philippe Fossati & François Marchand
  - L'avenir de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.  
Jean-Philippe Hubsch
  - L'avenir du bitcoin et du blockchain - Georges Gonthier & Ivan Odonnat
  - Le Royaume-Uni après le Brexit  
Annabelle Mourougane - Frédéric de Brouwer & Pierre Beynet
  - L'avenir de la communication politique - Gaspard Gantzer
  - L'avenir du transhumanisme - Olivier Rey
  - L'économie de demain : sociale, solidaire et circulaire ?  
Géraldine Lacroix & Romain Slitine
  - La transformation numérique de la défense française - Vice-amiral Arnaud Coustillière
  - L'avenir de l'indépendance scientifique et technologique française  
Gérard Longuet
  - L'avenir du Pakistan - Ardavan Amir-Aslani
  - Le corps humain et sa propriété face aux marchés - Sylviane Agacinski
  - L'avenir de la guerre économique américaine - Ali Laïdi
  - Construire l'économie de demain - Jean Tirole
  - L'avenir de l'écologie... et le nôtre - Luc Ferry
  - La vulgarisation scientifique est-elle un échec ? - Étienne Klein
  - Les trois utopies européennes - Francis Wolff

---

## Les Notes de l'Institut Diderot

- L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert - Emmanuel Halais
- Le futur de la procréation - Pascal Nouvel
- La République à l'épreuve du communautarisme - Eric Keslassy
- Proposition pour la Chine - Pierre-Louis Ménard
- L'habitat en utopie - Thierry Paquot
- Une Assemblée nationale plus représentative - Eric Keslassy
- Où va l'Égypte ? - Ismail Serageldin
- Sur le service civique - Jean-Pierre Gualazzi
- La recherche en France et en Allemagne - Michèle Vallenthini
- Le fanatisme - Texte d'Alexandre Deleyre présenté par Dominique Lecourt
- De l'antisémitisme en France - Eric Keslassy
- Je suis Charlie. Un an après... - Patrick Autréaux
- Attachement, trauma et résilience - Boris Cyrulnik
- La droite est-elle prête pour 2017 ? - Alexis Feertchak
- Réinventer le travail sans l'emploi - Ariel Kyrrou
- Crise de l'École française - Jean-Hugues Barthélémy
- À propos du revenu universel - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig
- Une Assemblée nationale plus représentative - *Mandature 2017-2022* - Eric Keslassy
- L'avenir de notre modèle social français - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Handicap et République - Pierre Gallix
- Réflexions sur la recherche française... - Raymond Piccoli
- Le système de santé privé en Espagne : quels enseignements pour la France ?  
Didier Bazzocchi & Arnaud Chneiweiss
- Le maquis des aides sociales - Jean-Pierre Gualazzi
- Réformer les retraites, c'est transformer la société - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Vers un droit du travail 3.0 - Nicolas Dulac
- L'assurance santé privée en Allemagne : quels enseignements pour la France ?  
Arnaud Chneiweiss & Nadia Desmaris
- Repenser l'habitat. Quelles solidarités pour relever le défi du logement dans une société de la longévité ? - Jacky Bontems & Aude de Castet
- De la nation universelle au territoire-monde - L'avenir de la République dans une crise globale et totale - Marc Soléry
- L'intelligence économique - Dominique Fonvielle
- Pour un Code de l'enfance - Arnaud de Belenet
- Les écoles de production - Agnès Pannier-Runacher
- L'intelligence artificielle au travail - Nicolas Dulac Gérardot
- Une Assemblée nationale plus représentative ? - *Mandature 2022-2027* - Eric Keslassy

## Les Colloques de l'Institut Diderot

- L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)
- Les 18-24 ans et l'avenir de la politique
- L'avenir de l'Afrique



# Migrations, un équilibre mondial à inventer

Comment concilier les nécessités de notre économie, qui a besoin d'immigration, et les désirs des populations européennes qui s'y opposent de plus en plus ?

Comment respecter à la fois les droits de l'homme, à commencer par celui de circuler librement, avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce qui suppose que chacun d'entre eux puisse décider souverainement des conditions d'entrée ou de séjour sur son sol ?

Comment articuler les exigences de la morale, qui ne connaît que des individus égaux en droits et en dignité, quelle que soit bien sûr leur nationalité, et celles de la politique, toujours confrontée à l'inégalité des rapports de force et aux intérêts particuliers de chaque peuple ?

Comment gérer, sans trop de violence ni d'injustice, les mouvements migratoires que le dérèglement climatique ne manquera pas d'occasionner ou d'accélérer ?

Catherine Wihtol de Wenden nous fait l'amitié de dresser pour nous, avec beaucoup de clarté et de précision, un état des lieux des phénomènes migratoires en nous donnant des éléments, particulièrement riches et solides, qui devraient nous permettre de mieux traiter la question.

**André COMTE-SPONVILLE**

Directeur général de l'Institut Diderot

## Catherine WIHTOL de WENDEN



Catherine WIHTOL de WENDEN est politologue, spécialiste des phénomènes migratoires, Directrice de recherche émérite au CNRS (CERI, laboratoire de Sciences Po Paris). Auteure d'une vingtaine d'ouvrages dont l'« *Atlas des droits de l'Homme* » (Autrement, 2018), « *Un monde de migrants* » (La Documentation photographique, 2019), « *Géopolitique des migrations* » (Eyrolles, 2019) et l'« *Atlas des migrations : de nouvelles solidarités à construire* » (Autrement, 6<sup>ème</sup> éd., 2021).

**D**  
INSTITUT  
DIDEROT

La présente publication ne peut être vendue.

ISBN 978-2-494240-02-5



9782494240025

ISSN 2496-4948 (en ligne)

ISSN-2608-1334 (imprimé)